

L'Éducation Physique en Mouvement

Revue professionnelle en ligne

Numéro 12 | Décembre 2024



**VERS UNE ÉDUCATION PHYSIQUE EN
DEHORS DES MURS**



Karim Boutchich

Enseignant d'éducation physique et sportive, Docteur en sciences de l'éducation, CERLIS/CNRS, Université Paris Sorbonne, Paris, France.

kboutch@hotmail.fr

L'ÉDUCATION PHYSIQUE, DE L'ENCEINTE SCOLAIRE AUX ESPACES EXTÉRIEURS

APPROCHE HISTORIQUE ET SOCIO-SPATIALE DU SPORT À L'ÉCOLE

Résumé : Cet article s'attache à étudier l'évolution socio-spatiale de l'éducation physique en France. Au détour d'une analyse socio-historique, cette étude met en exergue le passage d'une gymnastique enfermée dans l'enceinte scolaire à une éducation physique de plus en plus ouverte sur l'extérieur à mesure qu'elle se rapproche du sport, de ses valeurs et de ses espaces de pratiques, en ville, en club, en plein air ou en milieu urbain. La reconfiguration de ces relations socio-spatiales ont permis l'émergence de nouvelles perspectives éducatives de cette discipline d'enseignement, acceptée désormais hors des murs de l'école.

Nos sociétés contemporaines ont connu un essor considérable de la pratique sportive qui dépasse largement le cadre de l'éducation physique à l'école. Deux espaces séparent ces deux mondes, l'un à l'intérieur de la sphère éducative, l'autre à l'extérieur évoluant à distance des établissements scolaires, dans des installations municipales, en ville, en club, en plein air ou en milieu urbain, comme le démontrent les recherches scientifiques menées par Gilles Vieille-Marchiset qui observe l'émergence et le développement des sports de rue. L'État ne restera pas insensible à ces nouvelles configurations socio-spatiales du sport qu'il intégrera peu à peu dans la culture scolaire. L'objet de cet article est de montrer que l'évolution du système éducatif français a engendré une reconfiguration des relations socio-spatiales entre ces deux mondes depuis la fin du XIX^{ème} siècle, période à partir de laquelle l'éducation physique investira progressivement l'espace des sports et des jeux sportifs à l'extérieur de l'enceinte scolaire.

Le sport en marge de l'éducation physique

À la fin du XIX^{ème} siècle, la mise en place des premières associations sportives voit le jour, en dehors du cadre scolaire, à l'initiative d'une jeunesse qui aspire à pratiquer l'activité physique en vue de se divertir et de se détourner des contraintes intellectualistes de l'école (Arnaud, 1997). Ancré dans l'espace public et dans la vie quotidienne, le sport associatif se développera, dans un premier temps, indépendamment des institutions. Mais sa présence et son développement dans des lieux publics conduiront à son

institutionnalisation progressive qui prendra deux directions : la création de clubs affiliés à des fédérations et la construction d'espaces sportifs au sein des municipalités (Callède, 1988). Au lendemain de la première guerre mondiale, la pratique sportive dans sa forme associative se diffuse, attire l'attention des pouvoirs publics et fait l'objet d'une mise en administration par l'État et les collectivités territoriales. Dès lors s'institue une politique sportive, associative et socio-éducative en marge du système scolaire. Le succès du sport associatif est attesté par l'augmentation du nombre d'associations sportives civiles : l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques (USFSA) regroupera, selon l'historien Pierre Arnaud, 138 associations sportives civiles en 1897, 350 en 1903 et 1700 en 1913 avec 270000 adhérents licenciés en 1914. Face à la multiplication de clubs sportifs et à l'engouement de la jeunesse pour la pratique sportive, l'institution scolaire s'intéressera à cette expansion du sport aux portes de l'école (Attali & Saint Martin, 2018). La circulaire de 1923, qui officialise les associations sportives scolaires, ainsi que la création de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (OSSU) le 23 juin 1938, ancêtre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) invitent l'école à investir les espaces sportifs extérieurs.

L'école investit l'espace des sports et des jeux sportifs

Peu à peu, à partir du milieu du XX^{ème} siècle, l'école se rapproche du mouvement sportif, déjà bien développé, à l'époque, dans la société, en lui empruntant son

organisation, ses contenus et sa philosophie tout en investissant ses installations sportives hors établissement scolaire comme les stades, les piscines et les espaces verts appartenant à la municipalité. Progressivement, les enseignants d'éducation physique et leurs élèves se mettent à distance de la gymnastique traditionnelle et des espaces confinés dans un contexte politique valorisant les sorties pédagogiques. En ce sens, la circulaire du 21 août 1962 encourage « l'initiation aux activités de sport et de plein air, l'organisation de compétitions interclasses et inter-établissements et des jeux sportifs de pleine nature et de découverte du milieu ». Dès lors, le sport est pratiqué hors de l'école. Il est enseigné par des professeurs recrutés par l'institution scolaire mais dispensé dans des infrastructures qui lui sont extérieures. Cette externalisation spatiale de l'éducation physique s'accompagne d'une remise en question de l'enseignement traditionnel de la gymnastique à l'école. L'éducation physique empruntera au sport, non seulement ses espaces, mais également ses fondements pédagogiques et didactiques. Le sport devient le contenu d'enseignement de la leçon d'éducation physique qui prend de plus en plus la forme d'une séance d'initiation aux jeux sportifs que l'on observe dans les clubs (Andrieu, 1997). Cette orientation extra-scolaire de l'éducation physique s'explique par la volonté des pouvoirs publics et de l'institution scolaire de répondre, favorablement, aux attentes d'une société plus ouverte sur le monde de la culture et des loisirs sportifs qui, en Occident, deviennent des référents et des modèles qui imprègnent toutes les sphères de la vie (Turcot, 2016). C'est dans ce contexte que l'éducation physique, des années 1960 à nos jours, s'oriente vers le sport civil qui se pratique à l'extérieur de l'enceinte scolaire. Ce rapprochement de l'éducation physique à l'école et du sport fédéral sera encouragé par les politiques des années 1980 qui, sur fond de décentralisation et de déconcentration du système éducatif, agissent pour renforcer le poids des collectivités territoriales dans la mise en place de politiques éducatives spécifiques (Dutercq, 2005). Le sport à l'école sera, de ce fait, l'objet de projets pédagogiques dont l'organisation nécessite la création de partenariats entre acteurs scolaires et collectivités territoriales et un mode de régulation des établissements d'enseignement de plus en plus orienté vers l'environnement extérieur.

L'éducation physique et son ouverture sur le sport urbain

Les réformes scolaires initiées dans les années 1980 engagent les disciplines scolaires à s'ouvrir sur la vie

citoyenne, préoccupation majeure des pouvoirs publics qui placent le lien social et la paix dans la cité au rang de priorité éducative. De nouvelles perspectives s'offrent ainsi à l'éducation physique à l'école qui se tourne résolument vers la sensibilisation à la vie associative. La loi Avice du 16 juillet 1984 et la Charte du Sport Scolaire de 1993 confirment cette orientation en précisant que le sport scolaire est un espace de socialisation et de formation du citoyen. Les missions sociales assignées au sport scolaire accélèrent le processus d'externalisation de l'éducation physique invitée à tenir compte des collectivités territoriales, des politiques de la ville et des politiques sportives orientées vers cet objectif partagé de citoyenneté. Le sport à l'école se mue en activité sociale qui se déploie, non plus exclusivement entre les murs de l'établissement scolaire, mais qui s'ouvre à la vie de la cité. Ces changements institutionnels s'expliquent aussi par une volonté politique de répondre aux aspirations d'une jeunesse qui, en investiguant de nouveaux espaces urbains pour pratiquer le sport, contribue à redessiner les frontières entre sport institué à l'école ou en club et sport de rue (Vielle- Marchiset, 2003) libre et spontané entre copains. Le sport à l'école sera repensé en conséquence. Dès la fin du XXème siècle en France, un nouvel espace politique se dessine pour l'éducation physique à mesure qu'elle oriente son enseignement vers d'autres fins éducatives que celles qui sont traditionnellement inscrites dans les programmes disciplinaires. De nouveaux modes d'organisation s'imposent pour les acteurs du système éducatif enclins désormais à composer avec d'autres acteurs extérieurs à l'école. Le sport est considéré dans cet ensemble comme un facteur de cohésion sociale, d'intégration des élèves dans la vie associative et d'appropriation des règles démocratiques, autant de qualités liées au savoir-vivre en société. Ce changement de paradigme scolaire remet en question l'éducation physique dans sa dimension socio-spatiale. Intégrant la citoyenneté dans son enseignement, elle est invitée à investir de nouveaux espaces sociaux. La ville, les jardins, les parcs, la campagne, la montagne, la mer et les clubs sont des lieux d'accueil qu'offre la cité pour servir la mission citoyenne de l'éducation physique et de son association sportive. Le sport scolaire, qui se retrouve dans les séances d'éducation physique, dans les séances de plein air ou de pleine nature, s'exporte dans divers espaces hors des murs de l'école sous l'influence du mouvement sportif et associatif. À cet égard, l'association sportive à l'école a joué un rôle important dans la diffusion des activités sportives extrascolaires.

Conclusion

Pour conclure, on observe, de la fin du XIXème siècle à nos jours, un mouvement d'intégration de nouvelles pratiques culturelles initié, entretenu et accompagné par

l'école et les collectivités qui a permis la transition d'une EPS du « dedans » l'institution scolaire à une EPS du « dehors », plus en phase avec la société et ses évolutions.

Bibliographie

Andrieu, G. (1997). *L'éducation physique au XXème siècle : une histoire des pratiques*. Les cahiers Actio.

Arnaud, P. (1997). *Les savoirs du corps. Éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*. Presses universitaires de Lyon.

Attali, M., Saint-Martin. (2018). *L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation*. Armand Colin.

Callède, J-P. (1988). Le processus de développement des équipements sportifs. Dynamique spatiale et intégration du territoire. *Revue Économique du Sud-Ouest*, n°1, 84-93.

Dutercq, Y. (2005). *Les régulations des politiques d'éducation*. Presses universitaires de Rennes.

Turcot, L. (2016). *Sport et loisirs. Une histoire des origines à nos jours*. Folio.

Vieille-Marchiset, G. (2003). *Sports de rue et pouvoirs sportifs*. Presses universitaires Franc-Comtoises.

